

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents :

Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Jean Beauviche, Marie-Édith GROISON, Richard DRILLIEN, Julie PELLETIER, Nicole LEFEUVRE, Frédéric BOURNE, Éric DAVANTURE, Odile DALIA, Aude NOËL, Blaise NOIREAU, Gilbert BÉNAS.

Représentée : Sylvie Wattebled par Daniel CHRISTEL

Secrétariat de séance : Marie-Édith GROISON

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2015, approuvé à l'unanimité.

1^{ère} délibération :

Modification des horaires des NAP, nouvelles activités périscolaires. Pour les enfants des classes de maternelle , petite et moyenne section du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} juillet 2016, les NAP des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h15 seront un temps de repos.

Pour les enfants fréquentant les classes de grande section de maternelle et CP les NAP seront aux mêmes horaires mais bénéficieront sensiblement des mêmes thématiques que les enfants des classes supérieures, à savoir : musique, sport, peinture, arts plastiques, arts du cirque, apprentissage des langues étrangères, découverte de l'architecture locale, du développement durable, ateliers autour du livre, cuisine.

Modification du règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires approuvée à l'unanimité.

2^{ème} délibération :

Centre de loisirs, fixation du tarif pour un mini camp équestre à Cluny les 21, 22 et 23 octobre 2015.

Madame LÊ-GERMAIN présente le projet. Elle propose que ce mini-camp soit ouvert à 10 enfants à partir de 8 ans, le coût est de l'ordre de 155 € par enfant. La participation maximale demandée aux familles serait de 115 €, la mairie financera donc 40 € par enfant. Le calcul du prix réel sera effectué en fonction des tranches de quotient familial applicable à la CAF.

La fixation du tarif, soit 115 €, applicable au mini-camp du 21 au 23 octobre 2015 est approuvée à l'unanimité.

3^{ème} délibération :

ONF, autorisation d'exploitation des parcelles 15R, 15T et 17R.

Exposé de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les projets concernant les coupes pour l'exercice 2016 des coupes réglées sur les parcelles n°15 R (délivrance taillis et petites futaies), 15 T (vente et délivrance taillis, petites futaies et houppiers) et 17 R (coupe rase avec délivrance des houppiers) de la forêt communale et propose d'inscrire ces parcelles à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** : l'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes réglées n° 15 R, 15 T et 17 R.
- **DÉCIDE** la destination des coupes réglées n°15 R, 15 T et 17 R de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016.

1) **La VENTE** par les soins de l'ONF de la coupe n° 17 R en 2016.

Les houppiers et les petites futaies non commercialisables (jusqu'au diamètre 45) sont réservés pour les besoins de l'affouage.

2) **La VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES** par les soins de l'ONF de la coupe n° 15 T en 2016 (abattage entre le 15/02 et le 15/03/2017).

et la DÉLIVRANCE en 2016 du taillis, des houppiers et petites futaies non commercialisables (jusqu'au diamètre 45) de cette coupe aux affouagistes.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

3) **la DÉLIVRANCE**, en 2016 du taillis et des petites futaies non commercialisables (jusqu'au diamètre 45) de la coupe n° 15 R.

- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVRÉE DES COUPES

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent:

- 1er garant: BÉNAS Gilbert
- 2e garant: GAILLARD Roland
- 3e garant: BOURNE Frédéric

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

DÉLAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGÈRES :

- * Abattage du taillis et des petites futaies: 15/04/2017
- * Façonnage des houppiers : 31/10/2017
- * Vidange du taillis, des houppiers et des petites futaies: 31/10/2017

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

4^{ème} délibération :

Monsieur le Maire présente la proposition du SYDESL concernant l'éclairage de la place de l'église. L'éclairage sera plutôt orienté côté Avenue de Bourgogne. Le coût total s'élève à 40 079,28 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

5^{ème} délibération :

Plusieurs parcelles de terrain constructibles doivent être mises en vente Rue de la Messe. Monsieur Stepanos TER AKOPOV, propriétaire d'une partie de ces terrains a demandé le raccordement au SYDESL.

Le coût total de l'opération s'élève à 4 800€ HT, le reste à charge pour la commune est de 2 900 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cette dépense à l'unanimité.

6^{ème} délibération :

Lors du premier devis des travaux d'amélioration du logement situé Place des vendangeurs, l'isolation du rez-de-chaussée n'a pas été prévue. Ces travaux ont été ensuite ajoutés et entraînent l'application d'une plus-value de 1 199,35 € HT sur le lot 18 du marché.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'application de cette plus-value pour l'isolation du rez-de-chaussée du logement située Place des vendangeurs.

7^{ème} délibération :

Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour l'accessibilité des bâtiments et de la voirie aux personnes handicapées. Lecture est faite de l'agenda portant sur 6 années concernant les locaux communaux suivants : Mairie, Salle Polyvalente, Ecole maternelle, Ecole primaire et Eglise.

Le Conseil Municipal, sous réserve d'obtention des financements, approuve cet agenda à l'unanimité.

Questions diverses :

1) Point sur les travaux :

- Place de l'église, GRDF doit intervenir entre le 4 et le 8 octobre pour mise en conformité de la conduite de gaz qui traverse la place.
- Logement Place des Vendangeurs, les travaux ont repris et avancent normalement. Les cloisons sont faites et les membres du Conseil sont invités à aller se rendre compte sur place. Le Maire et les membres du Conseil Municipal qui participent aux réunions de chantier sont satisfaits de cette belle réalisation.
- Réfection de la rue du stade et de Bassevelle, les travaux sont pratiquement terminés.

2) Projet médiathèque :

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN résume la réunion qui s'est tenue en Mairie avec le conseil départemental, le projet de médiathèque les intéresse fortement.

A Saint-Désert, nous comptons 23% de la population inscrite, contre 17% au niveau départemental, 13% sont des lecteurs et 2 lecteurs sur 3 sont des lectrices. Les objectifs doivent être définis. Le besoin en personnel nécessaire à la gestion du lieu, des activités doit également être précisé et sera en corrélation avec les temps d'ouverture au public. Un groupe de travail sera mis en place à cet effet.

Les travaux doivent commencer avant le 31/12/2015 pour pouvoir bénéficier de la subvention de la DRAC. Une réunion publique se tiendra le 27/11/2015 à 20h00.

3) Site Internet de la commune :

Le site Internet de la commune est hébergé chez Mister Harry à Tournus. La maintenance est assurée par l'Entreprise Viviand pour un montant de 240 € annuel. Elle nous propose une refonte de notre site en responsive afin de faciliter la lecture sur smartphone, tablette, etc... Cette refonte du site a un coût que le Conseil Municipal ne souhaite pas assumer pour l'instant. Cette intervention est donc repoussée à une date ultérieure.

4) Réunion des associations :

Mme Marie-Édith GROISON procède à la lecture du compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 22 septembre 2015 avec les Associations de la commune. Chaque association participante a présenté les manifestations futures prévues. Il a été rappelé aux associations que la salle des fêtes est mise à leur disposition gratuitement 2 fois par an. La Mairie dispose de quelques matériels pouvant être prêtés aux associations en cas de besoin. L'amicale Saint Désiréennes pourra entreposer ses tonnelles dans les ateliers municipaux. Un appel est lancé aux bénévoles qui souhaiteraient s'investir pour le bon fonctionnement de la future médiathèque.

5) Monsieur le Maire, Daniel CHRISTEL a reçu Mme Nathalie BERTHET de la DDT suite au remblaiement du terrain communal en Condemaine. Les travaux du Grand-Chalon sont à l'étude pour une modification des lagunes situées à quelques mètres de ce terrain. La commune va lancer l'étude pour création de bassins de rétention d'eau en amont du village.

6) M. et Mme PEUTIN demandent à la commune de leur vendre la partie de terrain qui est juste devant chez eux afin de procéder à la construction d'une véranda. Un projet plus abouti leur sera demandé avant de leur rendre réponse.

7) Le Parking de covoiturage de la route express a été aménagé par l'État afin de permettre aux véhicules garés de rebrousser chemin sans être en sens interdit.

La séance est levée à 22h30